

Service médias
media@bls.ch
Téléphone +41 58 327 29 55

Communiqué aux médias
Berne, le 15 mars 2019

Communiqué aux médias ad hoc

BLS et l'OFT définissent une nouvelle réglementation pour la facturation des charges d'intérêts

La BLS SA et l'Office fédéral des transports (OFT) ajustent l'accord existant sur la facturation des charges d'intérêts. Ils conviennent dans ce cadre d'une compensation des différences de taux d'intérêt courus. Les coûts à hauteur de 29,35 millions de francs seront imputés en une fois sur l'exercice 2018, ce qui a une incidence négative sur le résultat annuel.

Outre l'approbation annuelle des comptes, la Révision de l'Office fédéral des transports (OFT) procède également à des contrôles approfondis. En 2018, elle s'est concentrée sur le modèle de calcul des intérêts attendus des crédits pour l'achat de matériel roulant. Les achats de ce type donnent droit à des indemnités. Pour le trafic voyageurs régional, ils sont commandités et indemnisés par la Confédération et les cantons, intérêts des crédits correspondants compris. La Révision déplore à présent que le modèle de coûts financiers sur lequel se fonde l'indemnisation a, pendant son application de 2014 à 2017, entraîné une différence cumulée de 29,35 millions de francs entre les intérêts attendus et effectifs.

Différences de taux d'intérêt non prévisibles

Le modèle de coûts financiers de BLS était souhaité par les cantons commanditaires. L'objectif était de maintenir un niveau de charges d'intérêts constant pour l'indemnisation. BLS et l'OFT avaient défini ensemble la base de calcul du modèle. BLS a fait état des différences entre les taux d'intérêt attendus et effectifs de manière correcte et transparente dans les comptes annuels respectifs. BLS et l'OFT s'accordent sur le fait que les différences survenues n'étaient pas prévisibles lors de l'accord sur le modèle de coûts financiers.

Compensation convenue

BLS corrige à présent les effets non intentionnels du modèle de coûts financiers: d'ici 2022, elle versera 29,35 millions de francs à titre de compensation aux commanditaires du trafic voyageurs régional. Ces frais sont imputés en une fois sur l'exercice 2018. Cela devrait entraîner un résultat annuel négatif. Pour ce qui est des indemnités à partir de 2018, BLS prévoit de trouver en concertation avec l'OFT une nouvelle solution pour la facturation des charges d'intérêts.

BLS SA en bref

BLS compte parmi les plus grandes entreprises de transport en Suisse. Le transport ferroviaire est l'une de nos activités principales. Nous entretenons un réseau ferroviaire de 420 kilomètres de long et nos lignes sont utilisées pour le trafic pendulaire ainsi que le trafic de loisirs. Par ailleurs, nous réunissons sous un même toit une exploitation de bus et des services de transport autos, de navigation et de transport de marchandises. Grâce à cette large gamme de prestations, nous facilitons la mobilité dans les régions desservies. BLS réunit les personnes, les régions et les localités.

En 2017, 64 millions de personnes ont voyagé dans les trains et les bus, ainsi que sur les bateaux de BLS. Vous trouverez plus d'informations sur les chiffres clés sur rapport-annuel.bls.ch.